

LE RÉVEIL DU BÂTIMENT

Lettre d'informations de la Fédération Française des Travailleurs du bâtiment,
des Travaux Publics, du Bois, de l'Ameublement et des matériaux de construction
affiliée à la Confédération Nationale du Travail (CNT)

Éditorial

Qu'on se le dise !

Des conditions de travail lamentables, des métiers très dangereux (1 mort tous les deux jours), des cadences de travail infernales, des salaires minables... Bienvenue dans le Bâtiment, un des secteurs les plus rentables et les plus profitables pour les patrons.

On crève et ils s'engraissent !

Mais nous sommes près d' 1,4 millions de travailleurs et nos patrons, combien sont-ils : que dalle ! Si nous retrouvions le chemin de l'unité et de la bataille syndicale on aurait tout à y gagner.

C'est ce que nous faisons à la Fédération du Bâtiment de la CNT, modestement, lentement mais sûrement. Notre Fédé se réveille et relance son journal « Le Réveil du Bâtiment », lisez-le, diffusez-le. Et surtout rejoignez-nous pour qu'ensemble on construise un syndicalisme regroupant tous les travailleurs du Bâtiment, des Travaux Publics, de l'Équipement, du Bois, de l'Ameublement et des matériaux de Construction ; un syndicalisme de combat, un syndicalisme Révolutionnaire.

Face aux patrons tous unis

Qu'on se le dise !

Prix libre

2^e série / 6^e année

N°16
décembre 2006



Face au patron Tous unis !



Profits des patrons :
merci l'emploi précaire !!!

Témoignage :
CNE, l'arnaque

Entretien :
Occupation d'usine chez Malora

Et toutes les brèves et infos sociales...



Les profits des patrons du BTP surtout, se bâtissent toujours plus sur L'emploi précaire

En 2005, l'intérim a connu une croissance de 1,5%, soit une augmentation comparable à celle enregistrée en 2004. Soit en équivalent à temps plein (ETP) 585 687, soit 2,1% de la population active et 3,3% de l'emploi salarié. Le mouvement est essentiellement porté par le secteur du BTP, dont le recours à l'intérim a augmenté de 9% !!! La montée des qualifications se poursuit : en dix ans, le nombre de cadres a été multiplié par dix, passant de 790 en 1990 à près de 10.000 en 2005. Quant aux seniors, ils ne sont pas en reste puisqu'ils totalisent 6,7 % de l'ensemble de l'emploi intérimaire et, phénomène nouveau, la durée de leur mission s'est allongée : 58% des seniors intérimaires ont travaillé neuf mois et plus, contre 43% pour l'ensemble des intérimaires.

Un total de 50 700 emplois salariés dans le secteur marchand a été créé au dernier trimestre 2005 et au premier trimestre 2006, a annoncé en mai dernier le ministre délégué à l'emploi, Gérard Larcher. Selon le ministre, l'emploi salarié dans le secteur marchand a progressé de 30 600 au dernier trimestre 2005 (chiffre révisé) et de 20 100 (+ 0,1 %) au premier trimestre 2006, soit 50 700 au total sur six mois. Il a également

précisé que "15 000 emplois" avaient été "créés dans le seul secteur de la construction et des travaux publics au premier trimestre", soit la "plus forte progression trimestrielle enregistrée dans ce secteur depuis les années 70". "Sur un an consolidé, le secteur du BTP aura créé 46 800 emplois".

Quelque 41 000 intentions d'embauche en contrat nouvelles embauches (CNE) ont été comptabilisées pour le mois d'avril dernier, portant leur nombre total à 452 000 depuis septembre 2005, selon une estimation provisoire de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (AcoSS) publiée lundi 15 mai. Selon l'AcoSS, les CNE ont représenté quelque 7,6 % des intentions d'embauche en avril et 10,6 % depuis huit mois, dans les entreprises de moins de 20 salariés, seules concernées par ce dispositif. Ce pourcentage a régulièrement baissé sur les quatre derniers mois, passant de 12,6 % en janvier à 7,6 % en avril - un tassement en partie lié à la saisonnalité des embauches, selon l'AcoSS. Les plus grands utilisateurs de CNE sont les secteurs du **BTP (23,8 % de l'ensemble des contrats depuis septembre), de l'industrie, du commerce et des services aux particuliers (coiffure, esthétique).**

SEREI, COFINELEC, SEEEB,

une affaire qui marche... sur ses salariés

- Les 15 et 20 février 2006, 2 communiqués de presse de la CNT interpro 07, mentionnant une grève des salariés de la société SEREI pour non paiement du salaire de janvier 2006; « Cette situation inacceptable se renouvelle quasiment tous les mois depuis juin 2005 »;

- Le 16/3/2006, article de l'est républicain mentionnant une « courte » grève » (1 jour) et manifestation des salariés SEREI de Bar le duc pour... non paiement des salaires de février 2006! Selon les déclarations du patron (Eric Obara), c'est parce qu'un gros chantier exécuté à Monaco n'a pas encore été réglé, mais il n'est pas inquiet et propose de payer les salaires les 15 de chaque mois (????).

- Il y a un mois, des camarades de la CNT Ardèche exigeaient le paiement des congés payés dus pour une période de 8 mois.

On retrouve dans ce micmac, 3 sociétés, dont les sièges sociaux sont dans la Meuse, dont les dirigeants, ou gérants, sont de la famille Obara, spécialisées dans la production et l'installation électrique dans le bâtiment:

- La SEEEB (exécution et entretien électrique Bâtiment), 8 salariés, ratios économiques catastrophiques, endettement financier 200%. (moyenne du secteur: -2%) ;

- La COFINELEC (administration d'entreprises), nombre de salariés « non précisé », un bon gros « capital social » (1 940 000 Euros), un chiffre d'affaire menu (70 000 Euros) ;

- Enfin la SEREI (étude et réalisation d'équipement industriel), 78 salariés, très bonne croissance, très bonne rentabilité, endettement financier 300%... Moyenne du secteur: -24%).

L'endettement financier c'est: Les dettes financières moins la trésorerie, le tout divisé par les fonds propres; C'est le rapport entre le pognon que tu dois et celui que tu as. Ces chiffres datent de 2004. Pour ces trois sociétés les comptes 2005 ne sont pas encore connus !!! Ce qui ressort de tout ce bazar : y a de la dette, beaucoup de dette ! Mais y a aussi du capital, alors faut payer les salariés.

Du grain à moudre

19 900 emplois supplémentaires ont été créés dans le BTP pendant le 1er semestre 2006
19 899 restent à syndiquer ...

Fais pas ton malade !

La CNAIM nous informe que le nombre de maladies professionnelles, dans le BTP, avec arrêt (688 548 journées de travail) s'élève à 3329 en 2004 (en augmentation)

Maillot jaune: Les troubles péri-articulaires
2ème: les hernies discales
Prix des Sponsors: l'Amiante
Meilleur grimpeur: la Surdit 

18 morts, de maladie, "recensés" 1 861 hors circuit
Quand les patrons dealent, les ouvriers trinquent !!!

ETAM, te trompe pas d'camp

Depuis le 12 juillet dernier, une nouvelle convention collective pour les ETAM du BTP a été signée par les syndicats croupions habituels (CGC, CFDT et FO pour les TP) (FO pour le Bâtiment), les autres suivront, c'est sûr, sauf la CGT bien évidemment qui toujours dans sa politique du "cul entre deux chaises" tente de faire croire à sa base qu'elle défend ses intérêts.
Pour faire passer la pilule le patronat flatte les ETAM en leurs faisant croire qu'ils sont (et auront) tout comme les "cadres" (dis donc l'ETAM tu sais que tu vas pouvoir manger au même râtelier que ton cadre quand tu es en déplacement !)
En échange: allongement de la période d'essai (on passe de 3 mois maximum à 6 mois maximum) (qu'est-ce qu'il en a à foutre le permanent syndical qui signe les accords pour toi, p ve pomme !)
10 heures de moins par mois en cas de licenciement pour recherche d'emploi (on passe de 50 à 40 heures) (eh oui, mon gars, c'est pas parce qu'il te licencie que le patron te met en vacances).

Sourd... dingue !!!

Les phénomènes de surdit  augmentent chez les ouvriers du BTP
68 cas en 2001, 91 cas en 2002, 108 cas en 2003, 127 cas en 2004
À partir de 85 dB'A, le port des protections est obligatoire et un contrôle audiométrique s'impose.
87 dB(A) est la valeur limite à ne jamais dépasser.

Communiqué de la FFT/BTP/BAM - CNT

Lors de la dernière canicule, la médiatisation de l'intervention de G. Larcher, Sous Ministre du travail et de l'industrie, auprès du patronat du BTP aura permis de révéler au grand public que les conditions de travail de ce secteur d'activité sont parmi les plus difficiles et les plus dangereuses. Sur les 112 morts, recensés victimes de la chaleur, durant ce mois de juillet, 12 sont des salariés du BTP.

Les mesures exceptionnelles, mais tardives - report des chantiers (uniquement) publics, aménagement des horaires de travail, distribution de 3 litres d'eau par jour, pauses obligatoires (peu accepté et respecté par les entreprises) - ne remettent nullement en cause les conditions et l'organisation du travail qui tout au long de l'année exposent les ouvriers,es aux risques majeurs pour leur santé ou leur vie.

Il revient aux seuls ouvriers du BTP, à leurs organisations syndicales d'exiger du patronat : une réorganisation du travail selon les conditions climatiques en fonction du type de chantier ; une réelle réduction du temps de travail afin de limiter les expositions aux risques ; et pour le moins, l'application stricte des 35 Heures ; des pauses obligatoires toutes les heures et à l'ombre ; des droits de retrait en cas de situation particulièrement exposée !

Par ailleurs, la retraite à 55 ans pour celles et ceux qui pratiquent des métiers à risque ou dangereux, à l'instar d'autres secteurs d'activités, est impérative !

La branche d'industrie du BTP comprend 1 600 000 salariés dont 80% sont des ouvriers et des ouvrières. Elle reste le 1er secteur par le nombre d'accident de travail et de mortalité.

On se souvient que la canicule de 2003 fut terriblement meurtrière avec ses 15 000 morts. Combien sont-ils à nous avoir quitté alors dans le BTP ?! Aucune étude n'a été publiée (???)

Combien de salarié,es sont-il-les tombé-es malades - problèmes respiratoires, cardiaques ou circulatoires, trouble du sommeil, pollution... - avec ou sans séquelles ? Là aussi, études et statistiques sont occultées !

La fédération bâtiment de la CNT a déjà publié un document sur les conditions de travail afin d'informer les salariés des risques auxquels ils et elles sont exposés,es (disponible auprès du SUB-TP 54). Il revient aux ouvriers et ouvrières de lutter pour l'amélioration de leurs conditions de travail, afin de repousser toujours plus loin les dangers pour leur vie et leur santé.

La fédération appelle ses syndicats, secteurs BTP (au sein des Interco) et ses adhérent,es isolés,es à rassembler pour le prochain congrès fédéral (novembre 2006) toutes les informations et observations sur les conséquences de la canicule sur les chantiers ou dans les ateliers.

Le secrétariat fédéral, le 16 août 2006.

LE BOIS AVANCE... PARLEZ EN AUX MALORA

L'entreprise Malora a été créée dans les années 40, c'était une petite entreprise familiale (M. Hilaire). En 1963, elle s'installe à Saulxures les Nancy (regroupement Malora-Simeuble). Elle a produit toute une gamme de mobilier plutôt de bonne qualité. Elle faisait partie des entreprises de mobilier les plus cotées de la région. Elle s'est spécialisée par la suite dans le mobilier de bureau (moyenne et haute gamme). Une seconde unité de production, complémentaire de celle de Saulxures était située à Fraize (Vosges).

L'entreprise a été mise en redressement judiciaire le 25/4/06, et en liquidation le 27/6/06. Les deux sites employaient 69 salariés, et le site de Saulxures les Nancy occupe 50 000m², en zone périurbaine (évalués à 9 Millions d'euros...). Avant la liquidation, la société avait été vendue à un repreneur (M. de Mongolfier) pour la somme de 2 Euros. Les salariés de l'usine de Saulxures occupent leur lieu de travail jour et nuit, tous les jours, depuis plus de 100 jours (leur site : <http://maloraenlutte.free.fr/>). Madame Odile Cassiani, salariée de l'entreprise et représentante de la CGT, a accepté de répondre à quelques questions :

Quelle est la situation actuelle au 101e jour d'occupation ? La situation de la société Malora, et la situation des salariés :

On est en attente de la décision du tribunal de commerce qui nous dit : « Deux solutions nous sont proposées : Choisir un repreneur, car deux repreneurs se sont proposés, ou la liquidation aux enchères. On est dans un cas de figure qui ne nous permet pas actuellement, en raison du texte de loi de juillet 2005, applicable depuis janvier 2006 (loi dite de sauvegarde des entreprises !), de choisir un repreneur qui proposerait une reprise partielle avec un nombre de contrats de travail limité. Tous les contrats de travail et tous les salariés doivent donc être repris. »

Pour nous ce cas de figure n'est pas possible dans l'état actuel des dossiers, et il y a pour nous un repreneur qui propose de reprendre 15 salariés tout de suite, 25 salariés dans l'année, et 45 sur 5 ans. Ca veut dire une sauvegarde totale du site de Saulxures qui nous paraît quand même intéressante. Nous avons été licenciés, nous avons touché une partie de nos salaires, et nous avons touché récemment et très rapidement nos primes de licenciement. Cette rapidité à nous payer nos primes de licenciement a permis par la suite de nous dire : « Comme vous avez touché ces primes de licenciement il n'est plus possible de trouver un repreneur. Il faudrait, pour cela, que vous redonniez vos primes de licenciement. » Ils savent très bien que les salariés ne sont pas prêts à rendre ce qu'ils ont touché, bien sûr.

Notre position est de leur répondre que c'est eux qui ont prononcé trop rapidement la liquidation ; ils ont fait une connerie, à eux de l'assumer. Il est hors de question pour nous de redonner quoique ce soit, nos contrats de travail seront maintenus, les salariés seront repris avec de nouveaux contrats de travail et nous saurons vérifier dans ces contrats que les salariés ne soient pas pénalisés.

Les salariés reçoivent-ils actuellement un revenu, une allocation quelconque ?

Rien en dehors de nos primes de licenciement, et les Assedics nous imposent un délai de carence d'environ 2 mois. Les salariés ne seront pas payés avant fin novembre.

À quelle époque avez-vous senti des problèmes dans la société Malora ?

Aux environs de 2003, 2004, on avait déjà senti des grosses perturbations et des soucis, puisqu'il y avait quand même des pertes enregistrées à chaque bilan, et on avait un immobilisme bien marqué des anciens dirigeants (en 2003, le bilan indique une perte de 430 000 euros). On les interpellait pour leur dire : C'est pas possible, on peut pas continuer comme ça, il faut réagir, il faut s'ouvrir, il faut changer, il faut améliorer la gamme, il faut aller vers de nouveaux produits ; on poussait très fort et il n'y avait rien qui se passait. On a appris très vite que les anciens patrons avaient créé derrière notre dos une holding financière de façon à sortir tout le fric de Malora, pour le mettre à l'abri en quelque sorte. Les anciens propriétaires ont mis à mal l'entreprise à partir du moment où la holding a été créée. Effectivement, on n'avait plus d'argent pour les machines, pour les nouveaux produits, pour faire le travail commercial dont Malora avait besoin ; ça leur était facile de dire « On n'a plus les moyens », c'est sûr, ils avaient barboté tout le fric, donc l'entreprise n'avait plus les moyens.

On a gueulé très fort en les traitant de bandits de voleurs et de voyous, mais on nous a dit qu'on n'avait pas tout compris, qu'on était dans une société libérale, et que l'argent n'appartenait pas aux salariés, mais aux propriétaires. Nous avons là-dessus un avis diamétralement opposé, ça ne surprendra personne !

Fin 2004, on a tout de suite senti que c'était urgent d'utiliser les armes qu'on avait ; Bien qu'étant un petit syndicat, et un comité d'entreprise pas très

gros, on a exercé tout de suite le droit d'alerte, qui autorise à intervenir auprès des pouvoirs publics, pour mettre tout le monde dans le coup, et dire : « Voilà, y a des soucis chez Malora, il faut intervenir ». Ca a permis effectivement aux pouvoirs publics d'intervenir chez Malora ; malheureusement les anciens propriétaires qui avaient déjà l'idée de tout bazarder (ils voulaient nous licencier « proprement » : « vous aurez votre dû, circulez, y a plus rien à voir »), et comme ça n'a pas marché, ils ont en fait très vite vu que les pouvoirs publics allaient les aider à retrouver un repreneur digne de ce nom, et comme ils voulaient aller à la liquidation, pour, eux-mêmes, faire une juteuse opération immobilière, ils ont très vite sorti de leur chapeau un repreneur bidon, un liquidateur. En fait, ils ont confié le sale boulot à quelqu'un d'autre.

On est intervenu très rapidement auprès du préfet pour lui dire qu'on était repris par un margoulin et qu'on voulait que l'entreprise soit mise sous haute surveillance. Ce qui n'a pas été fait : Les représentants du préfet ont dit qu'ils n'avaient pas la possibilité d'imposer un repreneur : « Le repreneur actuel a été choisi par vos anciens patrons, on est intervenu, mais on a été très vite remercié, on n'a pas pu faire plus, on n'a pas les moyens de mettre l'entreprise sous surveillance ». On nous a un petit peu abandonnés là-dessus, sans même surveiller ce qui pouvait l'être, et on est arrivé au dépôt de bilan, où on a redit les choses au tribunal de commerce en disant : « on vous avait déjà interpellé dans le passé, vu le passé peu glorieux de ce monsieur, on est dans le même cas de figure de ce qu'il a réalisé dans le passé avec la CEN (1), c'est la même chose, il veut faire une opération immobilière sur notre dos, c'est un dépôt de bilan bidon, une faillite organisée ».

Nous n'avons pas été entendus et on a pris tous les outils en notre possession pour essayer de coincer là où on pouvait. Aujourd'hui notre seule arme c'est cette mobilisation et ce refus de la fatalité ; cette mobilisation a permis de démontrer qu'il y avait une autre solution, que la liquidation pure et simple de Malora, ou la liquidation aux enchères qui fermerait la porte à toute reprise d'activité, ce que nous refusons.

Avez-vous envisagé à un moment et avez-vous pu envisager la reprise de l'entreprise par les salariés sous une forme ou sous une autre, scoop, sapo, ou autre ?

Oui, bien sûr, c'est clair qu'à un moment donné, notre réaction, (on ne connaissait encore pas le prix de cession de l'entreprise entre les frères Hilaire et De Mongolfier), a été de dire qu'il serait possible, que tous ensemble on puisse voir com-

ment on peut, nous, essayer de reprendre l'entreprise. Mais très vite, les cadres se sont barrés, nous ont abandonnés ; les commerciaux, ben les commerciaux, ils sont là mais dispatchés dans toute la France. Alors quand on les a interpellés, ils nous ont dit être encore disposés à travailler avec un repreneur sur Malora, mais en tout état de cause personne ne voulait s'investir dans la reprise de l'entreprise, et pis dans la gestion, quoi. Alors effectivement, la mobilisation, c'est les ouvriers, et ce n'est pas notre tasse de thé, la gestion. On est encore loin de l'autogestion, et c'est vrai que ça fait un peu peur ; Les salariés, quand on en a discuté, ils ont dit : « t'es folle, nous on peut pas, on est des ouvriers de production », et on ne s'est pas senti les reins assez solides pour aller vers cette démarche, voilà c'est clair.

Vous avez, avec la CGT, effectué de nombreuses démarches ; Comment qualifierais-tu l'accueil et l'efficacité de la part des politiques, de la préfecture, du tribunal de commerce ?

Je dirais que tous sont restés l'arme au pied, y a pas eu cet élan qu'on aurait pu souhaiter, en tout cas qui était souhaitable pour le pays, de dire : « Mobilisons-nous pour l'emploi, pour la sauvegarde de l'outil industriel ». Ca c'est clair que sans la mobilisation et la détermination des salariés.... Ils sont quand même tous prudents ; pourquoi ? Parce que y a 2007 à l'horizon, parce qu'ils ont peur des retombées. Aujourd'hui il y en a certains qui essaient de tirer les marrons du feu en disant : « Vous voyez, on a fait, on a essayé, mais ...machin ». Nous ce qu'on sait, ce que s'il y avait eu une réelle mobilisation, y a longtemps que le problème serait réglé, et que l'entreprise aurait redémarré ; On est effectivement devant des politiques qui disent : « Nous, on veut bien mais c'est pas nous, c'est ceci.... » ; On est devant des pouvoirs publics qui disent : « On ne peut interférer... la justice... nanana ». Tout le monde dit : « c'est pas nous, c'est eux ». Il y a des cloisonnements qui font que chacun fait prudemment de belles déclarations, mais ça ne reste que des déclarations, et on a vu dans ce conflit qu'entre les actes et les déclarations, y avait un fossé ...

Avez-vous eu des contacts avec d'autres confédérations et ont-elles manifesté leur solidarité pour votre conflit ?

Confédérations syndicales, peut-être pas, mais en tout cas dans ce conflit, ce qu'on a touché du doigt, c'est le tous ensemble de la CGT, on a eu des syndicats différents qui sont venus nous soutenir, Solidaires tout de suite, des copains de la CFDT, et de FO qui ont été interpellés par notre conflit, soit par des parents proches qui sont dans l'entreprise,

soit par des époux qui sont là, soit par des amis qui l'ont été, soit parce que c'étaient des salariés qui connaissaient ; On a eu, ben, comme toi, des copains de la CNT, et plein d'autres : le SNES, plein, plein, plein, d'autres syndicats qui sont venus.

Au niveau politique, des militants de différents horizons : LCR, LO, des élus, des militants communistes, quelques élus socialistes, et quelques militants socialistes, et même, étrangement, un élu UMP qui nous a dit : « c'est honteux, faut arrêter tout ça » ; je pense que c'est un égaré, ou alors, il s'est complètement trompé et il faut vite, vite, vite qu'il vienne ailleurs. Mais c'est vrai que c'est l'application du tous ensemble qui est dans ce conflit. On est loin d'en avoir terminé, mais c'est encore ce tous ensemble qu'on applique sans aucun état d'âme. On a pas dit : « vous surtout pas », on a fermé la porte à personne, et on a accueilli fraternellement tous ceux qui étaient sincèrement prêts à aider les Malora, sous différentes formes.

Olivier Besancenot est venu, eh ben oui, on a ouvert nos portes, il a été le bienvenu, il est encore aujourd'hui très proche puisqu'il prend régulièrement des nouvelles des Malora, se tient au courant du conflit. J'ai appris que dans plusieurs de ses interventions pendant sa campagne, il parle du conflit Malora ; Lui nous a apporté beaucoup, je ne sais pas ce que, nous, on peut lui apporter, sinon peut-être un peu chaud au cœur qu'il y ait encore des mobilisations, et des gens qui refusent la fatalité ; En tant que militant de la LCR ça doit le conforter dans l'idée qu'il y a autre chose à faire, et peut-être qu'on va y arriver.

Qu'est ce que vous envisagez comme mobilisation pour l'avenir ?

Les perspectives..., on pousse très fort en interpellant tous ceux qui peuvent l'être ; On a la seule élue qui a osé interpellé, les politiques au plus haut niveau, à savoir le sénat, et la magistrature ; C'est une sénatrice communiste qui a interpellé au plus haut niveau pour que chacun se positionne par rapport à ce fameux cadre de loi qui empêcherait de reprendre l'activité.

Maintenant, on est une petite structure, un petit syndicat. On n'a pas des forces comme les copains de Trailor ou Champigneulle qui sont, eux, nombreux ; Mais nous avons cette force : la solidarité, la mobilisation de plein de gens autour de nous, et la population de Saulxures qui nous soutient très largement, et bien au-delà de la population de Saulxures. Ce sont plus de 2000 signatures de pétition qui sont aujourd'hui aux côtés des Malora ; On

a médiatisé le conflit des Malora, et on a montré qu'étant petits, on peut quand même faire de la résistance, et c'est là notre force ; Bien sûr, on ne pourra pas avoir des démonstrations spectaculaires avec plein de monde dans les rues, on est quand même petits, mais en tout cas forts de nos convictions, de la mobilisation, de l'aide qu'on a de tous ; Mais c'est plus limité pour les actions spectaculaires ; Ca n'empêche pas qu'on ne désarme pas, et dans les prochains jours, si les bonnes décisions ne sont pas prises, on fera un appel pour mobiliser le plus largement pour une action d'ampleur, mais avec tout le monde ; c'est sûr que les salariés de Malora, à eux seuls ne pourront pas mener une action d'ampleur.

Tu veux rajouter quelque chose ?

Oui, la mobilisation des Malora, qu'on dit très petits, a montré que ça fait plus de 100 jours qu'on tient en haleine tous ceux qui pensaient faire une opération immobilière, vite fait bien fait : Le projet de l'ADUAN (2), de la CUGN (3), le changement du POS qui devait s'effectuer fin 2006, apparemment, c'est peut-être pas pour tout de suite ! Oui, dans ce conflit on a montré que lorsqu'on est unis, qu'on mobilise, et qu'on médiatise, on peut avoir des foyers de résistance, et des résultats. C'est aujourd'hui important que partout se mènent des batailles comme ça ; Jamais rien n'est perdu ; les luttes ne sont perdues que quand elles ne sont pas menées. Par contre, quand elles sont menées, on ne sait jamais ce qu'on va obtenir, mais on montre qu'il y a des résistances et qu'on n'accepte pas l'inacceptable.

Entretien réalisé le 4/10/06
Jacques SUB-54

-
- 1 : CEN : Constructions électriques de Nancy
 - 2 : ADUAN : Agence de Développement et d'Urbanisme de L'Aire Nancéienne.
 - 3 : CUGN : Communauté Urbaine du Grand Nancy



► **Les propos d'Odile Cassiani sont parfois éloignés d'une conception syndicaliste de lutte de classe. Plutôt que de se lancer dans une polémique qui ne contribuerait qu'à dégoûter un peu plus les travailleurs du syndicalisme, il est plus utile de réfléchir aux problèmes soulevés par la lutte des travailleurs de Malora.**

Capacité d'anticipation d'un syndicat :

Lutter pour gagner, c'est se mettre en position d'anticiper les coups de l'adversaire. À ce titre l'entretien montre que les salariés ont réagi à partir du moment où ils ont été informés, à la suite du bilan 2003, que l'entreprise était déficitaire. La conscience de métier n'était pas étrangère à l'intérêt porté au bilan de la boîte ; Pour les anciens, de nombreux signes indiquaient que « ça n'allait pas » : Moins d'investissement commercial (moins de participation aux salons et sur des surfaces moindres), moins de renouvellement des gammes.

Dans le cas de Malora, la question de l'anticipation n'est pas la trop tardive prise de conscience des problèmes, mais la nature de la riposte. À l'évidence, on constate que l'exercice du droit d'alerte n'a été d'aucune efficacité dans le redressement de la boîte. Ca veut donc dire que, dès les premiers signes de faiblesse de l'entreprise, les salariés doivent préparer une riposte sans compter aucunement sur les pouvoirs publics.

En effet l'action de ces derniers n'a finalement abouti qu'à imposer la recherche (et encore sous la pression virulente et constante des salariés) d'un repreneur. Notons au passage que la préférence des salariés se porte sur un entrepreneur de menuiserie local qui a l'intérêt d'être « du métier », à la différence d'autres candidats, guignols autant qu'affairistes. Mais, dans ce cadre, ce ne sont pas les salariés qui choisissent, mais la chambre de commerce. Et la chambre de commerce, ce sont des industriels, des financiers qui regardent la réalité sociale au travers des ratios de la banque de France, et bien entendu, au travers des intérêts financiers de leur classe.

Odile Cassiani, indique d'ailleurs que si « les bonnes décisions ne sont pas prises », on va voir ce qu'on va voir. Peut-être faudrait-il ne pas oublier que les salariés occupent nuit et jour leur entreprise depuis plus de trois mois, que c'est un mode d'action éprouvant, et que ceci explique, certainement autant que la loi sur la sauvegarde des entreprises, le temps que met la chambre de commerce à rendre ses conclusions (on laisse « pourrir » un conflit).

La loi, hélas la loi :

Cette loi sur la sauvegarde des entreprises mériterait certainement une analyse juridique et économique pointue, mais on peut, au regard de ses effets dans sa mise en pratique, suggérer une interprétation : Fondamentalement, les entreprises ont des difficultés en raison de la « mauvaise tenue économique » de leur secteur d'activité. Se rajoute dans de nombreux cas, l'imbécillité prévaricatrice d'un patron voyou, sans parler, pour l'instant, de l'idéologie du marché et de l'actionnaire roi. Mais cette loi, en fin de compte, revient à dire : Votre boîte a des difficultés ? Ben c'est simple, on ne change rien, on trouve un repreneur, et on fait pareil. C'est le meilleur moyen de ne pas trouver de repreneur un peu sérieux, et c'est en fait le moyen idéal pour supprimer toute activité dans les secteurs « non concurrentiels », le rêve capitaliste... sous un verbiage socialisant, en plus !

Bon, et l'autogestion alors ?

Le secteur de l'ameublement fait (selon justement les ratios de la banque de France) actuellement partie de ces secteurs aux perspectives économiques peu prometteuses ; Alors quelle crédibilité accorder à la reprise par les salariés eux-mêmes ?

Soyons clairs : Même si la mise en place d'une entreprise gérée par ses salariés est en soi un acte de réel progrès social, notre but n'est pas d'inciter au montage d'une SCOOP, SAPO ou d'une autre forme de société du même type en deux minutes, de laisser les salariés se casser la gueule (un peu plus tard), mais d'avoir la conscience révolutionnaire en paix (« C'est de leur faute, on a aidé à monter le truc, et ils se sont mal démerdés »). Un tel projet impose un objectif de production, un objectif commercial, et bien sûr un objectif social. La réponse de Mme Cassiani sur ce sujet est très éclairante : « Les cadres se sont barrés, les salariés en lutte sont des ouvriers et la gestion c'est pas leur truc ». Partons du principe que les propos de Mme Cassiani décrivent une réalité humaine observable, légitime, et que c'est à partir de cette réalité qu'il faut raisonner.

Le secteur de l'ameublement est fragile parce soumis très facilement à la concurrence étrangère : Les processus de production sont partout les mêmes, les coûts des transports sont sous évalués, les coûts écologiques commencent à peine à exister, c'est le « bonheur » industriel. Donc actuellement, seuls les coûts salariaux sont finalement pris en compte. Et les bénéfiques, s'ils existent, alimentent exclusivement le capital.

Nous pouvons tracer quelques pistes pour imaginer un projet de reprise par les salariés : Des économies d'abord :
- La très faible voire la non rémunération du capital. Dans le même ordre d'idée une fourchette de salaires la moins étendue possible, et même un salaire unique.

● Commentaires et analyses

- Les coûts des transports sont bas, les coûts écologiques également ? Donc ils vont augmenter ; Il faut donc imaginer un fonctionnement qui minimise les transports et provoque le moins de déchets à recycler : La société Malora n'utilisait comme matériau bois quasiment que du panneau de particules et de fibres industriel. S'il est vrai que ces panneaux sont d'un coût apparent moindre et ont des qualités de stabilité supérieures par rapport au bois, il n'en reste pas moins que ces panneaux sont une catastrophe environnementale : Loin de constituer un recyclage de particules de bois, ces panneaux nécessitent un calibrage rigoureux des particules, et des essences spécifiques, l'emploi massif de colles aussi modernes que répugnantes, et un outillage au carbure dispendieux, toutes des matières non recyclables. Les panneaux lattés sont, de ce point de vue, plus sympathiques. Même remarque pour la nature des produits de finition (vernis).
- Pour se constituer une clientèle, l'accent commercial pourrait être mis justement sur la qualité environnementale de la production, en plus d'une recherche sur la nature des produits à fabriquer.

Ces remarques ne sont évidemment pas un projet en soi-même, mais visent à démontrer que des possibilités industrielles (à l'échelon d'une société comme Malora) existent. D'ailleurs en dépit d'une conjoncture « morose », il y a au moins un repreneur un peu sérieux, c'est donc que tout n'est pas forcément à jeter.

Maintenant, Mme Cassiani a parfaitement raison quand elle souligne l'accueil peu enthousiaste des salariés vis-à-vis d'un projet de cette nature : Il faut des compétences que les salariés ne possèdent pas actuellement. Oui, mais un syndicat, avec l'aide attentionnée de sa fédération, avec le soutien de sa confédération, doit posséder ces compétences ! Y a bien des cadres au chômage qu'une confédération devrait inviter à s'investir dans un tel projet. Il y a également un truc qui s'appelle la formation qui devrait être organisé par tout syndicat, fédération ou confédération. Une confédération peut également organiser et garantir la collecte du capital nécessaire à l'activité de la boîte. Effectivement, tout cela ne se met pas en route de soi-même du jour au lendemain. Les syndicats ne proposent et n'envisagent souvent leurs actions que dans un cadre juridique. Que reste-t-il des pratiques d'action directe qui accompagnaient les premières décennies du syndicalisme de lutte de classe ?

Enfin, la question centrale que pose la lutte des salariés de Malora, c'est bel et bien la nature du rôle du syndicat : soit on cogère, et quand vraiment des salariés luttent, on les « accompagne » sans autres perspectives que la recherche d'appuis politiques à court terme, ou bien on considère qu'un syndicat doit préparer en permanence les salariés à prendre en main l'outil de travail et à laisser aux ennemis de classe la responsabilité de fixer le montant des salaires de misère et les conditions de travail inacceptables.

La FFT-BTP-BAM

Abonnement gratuit de 3 mois au
COMBAT SYNDICALISTE
et aux journaux des syndicats CNT FFT/BTP/BAM

Nom : Prénom :
Adresse : Ville+CP :
Profession : Entreprise :
Téléphone : Mél :

- Je souhaite recevoir gratuitement le «Combat syndicaliste» pendant 3 mois (3 n°)
- Je souhaite m'abonner à (cochez la ou les cases) :
 - Le combat syndicaliste : 22 euros (ou plus en soutien)
 - Le réveil du bâtiment : prix libre
 - Les Temps Maudits (revue théorique de la CNT) : 33 euros les 6 n° (soutien 40 euros)
- Je souhaite être informé des activités de la CNT FFT/BTP/BAM

Coupon à renvoyer à : CNT Interco69 / BTP - 44, rue Burdeau 69001 Lyon



Le réveil du Bâtiment n°16

Le CNE c'est comme un CDI... Mon cul, oui !

En décembre 2005, la menuiserie où je bossais dépose le bilan. On s'y attendait mais c'est bien triste parce qu'on y travaillait avec le sourire. Du coup : chômage, vacances... ça faisait un an que je bossais non-stop sans vacances. Et là le mouvement anti-CPE/CNE éclate. Ça me permet d'y participer. On gagne contre le CPE mais on perd contre le CNE, fais chier ! Mouvement fini, je cherche tranquillement du boulot. Plusieurs patrons me proposent des CNE. Je refuse cette précarité tout en observant qu'il n'y a plus que ça en proposition d'embauche dans le bâtiment (notre secteur représente à lui seul 25 % des CNE). À chaque fois on me dit qu'il ne faut pas s'en faire : « **Le CNE c'est comme un CDI** ». **Si c'est pareil ce n'était pas la peine de créer un nouveau contrat ai-je répondu à ma conseillère ANPE qui me tenait le même discours mensonger.**

Puis un gars décide de racheter la boîte où je bossais avant. Bénéficiant d'une priorité d'embauche en tant qu'ex-salarié, il me propose un CDD suivi d'un CDI avec maintien de mon salaire antérieur. Le gars a l'air sympa, il bosse bien... Je saute sur l'occas'. On travaille un mois (avril-mai) ensemble et ça le fait. Il me garde et me prend en CDI (juin). Quelques jours après le début du CDI, il me fait signer mon contrat : **un CNE. Ça fait mal au bide mais je signe** en me disant que je ne trouverai pas mieux ailleurs. Et pour me rassurer, il me dit : « Le CNE c'est comme un CDI ». La Haine.

On devra faire des heures sup' et on les récupérera plus tard. Pour l'instant, il faut lancer l'activité de cette nouvelle menuiserie : développer le carnet de clients, répondre présent partout et faire de la trésorerie... Pariant sur lui et cette entreprise je me donne à fond pour développer l'entreprise c'est-à-dire un outil de travail qui puisse me fournir du boulot intéressant à long terme. Preuve qu'on peut être syndicaliste et aimer son travail mais on le préférerait sans patron, autogéré par tous les travailleurs, dans l'égalité.

J'enchaîne donc les chantiers, seul.à coups de **journée de 12 à 15 heures, de semaines de 60 à 70 heures...** À en vomir... Je fais péter tous les quotas. Trop de boulot, pas assez d'ouvriers, pas assez de délais, manque d'informations... La tension monte. Entre-temps un jeune a été embauché à l'atelier, (Annonce : CDI, 35 heures, 10 euros/h) il se retrouve à faire des semaines de 50 à 60 heures pour le SMIC et ... en CNE. Un intérimaire est pris pour faire le chef d'atelier. Le patron s'arrange avec lui pour ne faire apparaître que 35 heures sur les feuilles d'heures destinées à l'agence intérim. Pour les heures sup', ils s'arrangeront.... Erreur. Cinq semaines plus tard, le patron met fin à la mission de l'intérimaire. « Et mes heures sup' ? » demande l'intérimaire. Finalement, la réponse du patron sera « quelles heures sup' ? ». Ça représente tout de même dans les 750 euros.

Voyant cela, c'est la goutte d'eau. Moi et mon collègue n'avons pas de traces officielles de nos heures sup' et nous ne supportons pas ce que notre patron a fait à notre collègue intérimaire. **Nous établissons une liste de revendications et nous nous préparons à la grève.** On débarque un lundi matin avec notre lettre de revendication. **Voir la gueule du taulier et son incapacité à parler (ça restait coincé au fond de sa gorge) était un bon moment. Au bout de 4 jours de négociation nous tombons d'accord et obtenons la reconnaissance de nos heures sup' ainsi qu'un plan de récupération.** Cependant, nous n'arrivons à rien sur le cas de notre ancien collègue intérimaire. Il nous est dit par le patron comme par nos conseils qu'il ne fait plus partie de l'entreprise et même qu'il n'en a jamais fait partie. Son patron étant la boîte d'intérim c'est contre elle qu'il doit se retourner... Et après il n'aura plus de boulot. Super l'intérim !

Pour nous, la récupération de nos heures passe par des vacances et des primes. Fin septembre, je suis de retour au boulot après 1 mois de RTT. **Le lendemain de ma reprise, moi et mon collègue recevons nos lettres de licenciement.** On s'y attendait mais pas aussi rapidement... Le CNE ne demande pas de motifs de licenciement. Ce qui est illégal. Mais devant le nombre de cas de licenciement sans motifs de CNE cassé par les prud'hommes, la CGPME (syndicat patronal représentant les petites et moyennes entreprises) conseille aux patrons de mettre un motif. Le nôtre sera : Incompétence. **1 mois en CDD et 4 mois en CNE pour se rendre compte de mon incompétence. Balaise !**

Virés pour avoir ouvert nos gueules, pour avoir voulu rester digne, pour avoir relevé la tête et dit STOP. Maintenant, ça va se passer aux prud'hommes en espérant une victoire pour ne pas laisser ce patron dans sa croyance en sa toute puissance et pour venger notre ancien collègue intérimaire.

Contacts fédéraux

Alsace

SUB/TP/BAM-CNT 68

26 rue Jean de Loisy
68100 Mulhouse
Tel. : 06 50 10 80 41
Mél : alsace@cnt-f.org

Bourgogne

CNT Interco 21

Secteur BTP - Equipement
BP 392
21011 Dijon
Mél : DDE-21.cnt@i-carre.net

Bretagne

SUB BTP 35

5, square Charles-Dulin
35200 Rennes
Permanences: mercredi de 18 à 20h
Tel. : 02 99 53 32 22
Mél : subbtp.35@cnt-f.org

Ile de France

SUB RP

33 rue des Vignoles
75020 Paris
Tel/Rep. : 01 43 72 09 54
Fax : 01 43 72 71 55
Mél: sub2@wanadoo.fr

Limousin

CNT Interco 23

Secteur BTP
BP 181
23004 Gueret Cedex
Mél : interco23@cnt-f.org

Lorraine

Syndicat SUB TP SM

20 bis rue Villebois Mareuil
ou 44 rue de Mulhouse BP 048
54002 Nancy Cedex
permanence 1er samedi de chaque
mois de 10h à 12h
Tel. : 06 81 13 88 65
Mél : sub-54@orange.fr

Poitou Charentes

Syndicat SUB TP 86

20, rue Blaise Pascal
86000 Poitiers Cedex
Mél : ul-poitiers@cnt-f.org

Rhône-Alpes

CNT Interco 69

Secteur BTP - Equipement
44, rue Burdeau
69001 Lyon
Tél. : 04 78 27 05 80
Mél : certu.cnt@i-carre.net

Chambre syndicale

Métiers de l'architecture et de l'urbanisme

Dessins d'Architecture

SUB TP BAM

33 rue des Vignoles
75020 Paris
Tél. : 01 45 78 69 08
sub2@wanadoo.fr



Contact presse

Le Réveil du Bâtiment

Périodique de la fédération

CNT Interco69 / BTP

44, rue Burdeau
69001 Lyon

certu.cnt@i-carre.net

Contact / Demande

Nom : Prénom :
Adresse : Ville+CP :
Profession : Entreprise :
Téléphone : Mél :

(cocher la ou les cases):

Je souhaite être informé des activités de la CNT FFT/BTP/BAM

Je souhaite adhérer à la CNT FFT/BTP/BAM

Je verse un soutien financier à la CNT FFT/BTP/BAM de.....

(chèque à l'ordre de Fédération CNT du Bâtiment)

Coupon à renvoyer à :

Fédération CNT du BTP c/o Interco CNT 23 - B.P 181 - 23004 Gueret Cedex